



Province du  
Brabant Wallon

Arrondissement  
de Nivelles

Commune  
1450 CHASTRE

### ***CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL***

***Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du CONSEIL qui aura lieu le mardi 28 novembre 2023 à 19h00***

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Séance publique**

#### **FINANCES :**

1. Première modification budgétaire du CPAS pour l'exercice 2023 – Approbation/TCO

#### **INTERCOMMUNALES :**

2. ECETIA : convocation à l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2023 - Points portés à l'ordre du jour - Approbation /jb
3. INBW : Convocation à l'Assemblée générale du 20 décembre 2023 - Points portés à l'ordre du jour - Approbation/jb
4. IPFBW : Convocation à l'Assemblée générale du 12 décembre 2023 à 18h30 - Approbation des points portés à l'ordre du jour/jb
5. IMIO - Convocation à l'Assemblée générale du 12 décembre 2023 - Approbation des points portés à l'ordre du jour/jb
6. ORES ASSETS - Assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2023 - Approbation/jb
7. ORES ASSETS - Assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2023 - Approbation/jb
8. ISBW : Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 11 décembre 2023 - Points portés à l'ordre du jour - Approbation/jb

#### **FABRIQUE D'EGLISE :**

9. Fabrique d'église SAINT PIERRE - Budget de l'exercice 2024 - Approbation/nv

#### **ADMINISTRATION GENERALE :**

10. Statut administratif et pécuniaire - modification - Approbation/cvm

#### **MOBILITE :**

11. Création d'un cheminement bi-bande en béton - Chemin n°59 nommé « Chemin d'Héவில்lers » à Chastre - Approbation des conditions et du mode de passation/agh
12. Brevet cycliste 2023- 2024 Convention entre l'A.S.B.L PRO VELO et la commune de Chastre- Approbation/nvv

#### **Huis clos**

#### **ENSEIGNEMENT**

13. Année scolaire 2023-2024 : Demandes de congés spéciaux -Ratification/nvv

14. Désignation d'une enseignante primaire temporaire pour 6 périodes primaires/semaine du 06/11/2023 au 05/07/2024, à l'entité pédagogique de Blanmont -Ratification/nvv/cc
15. Désignation d'un Maître spécial d'éducation physique temporaire pour 24 périodes/semaine, aux entités pédagogiques de Chastre-Blanmont et Cortil-Noirmont du 12/11/2023 au 22/12/2023 – Ratification/nvv/ra
16. Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 16 périodes/semaine du 19 septembre 2023 au 21 septembre 2023 à l'entité pédagogique de Blanmont - Ratification/nvv/sj
17. Désignation d'une enseignante primaire temporaire pour 10 périodes/semaine 06 novembre 2023 au 05 juillet 2024 à l'entité pédagogique de Blanmont - Ratification/nvv/sj
18. Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 24 périodes/semaine du 06 novembre 2023 au 17 novembre 2023 à l'entité pédagogique de Cortil- Ratification/nvv/vf
19. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 20 périodes/semaine du 12/09/2023 au 22/09/2023 à l'entité pédagogique de Blanmont- Ratification/nvv/mm
20. Désignation d'une enseignante primaire en accompagnement personnalisé pour remplacer un Maître spécial de néerlandais temporaire du 06 novembre 2023 au 17 novembre 2023 pour 12 périodes aux entités pédagogiques de Blanmont et Cortil - Ratification/nvv/sj
21. Ordre de mission de la direction d'école fondamentale pour les implantations pédagogiques de Chastre et Blanmont- Information/nvv
22. Ordre de mission de la direction d'école fondamentale pour l'entité pédagogique de Cortil-Noirmont- nvv
23. Démission d'une enseignante maternelle Madame Sandra GAUTHIER - Prise d'acte/nvv/sg

**La Directrice générale ff**

**VAN MEENSEL Cécile.**



**Le Bourgmestre**

**CHAMPAGNE Thierry**

Extraits du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal

Article 20 - Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Cette consultation pourra être exercée par voie électronique.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21 - La directrice générale ou le fonctionnaire désigné par elle, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question à l'article 20 du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures. Par « période » au sens du présent règlement, il y a lieu d'entendre une période de 60 minutes.

Les membres du conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies peuvent prendre rendez-vous avec la ou le fonctionnaire communal-e concerné-e afin de déterminer à quel moment précis au cours de la période envisagée ils lui feront visite, et ce, afin d'éviter que plusieurs conseiller;e;s sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents